

VIE PROFESSIONNELLE
PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ

Global ingénierie

BET, économistes, ingénieurs de la construction,
assurez votre expertise.



l'Auxiliaire BTP

L'assurance toujours à votre hauteur

GLOBAL INGÉNIERIE

La solution
pour garantir
l'ensemble de vos
responsabilités
professionnelles

L'assurance
qui s'adresse
à tous les
professionnels
de l'ingénierie

Quels sont vos besoins ?

- Couvrir l'ensemble des responsabilités que vous encourez :
 - > dans l'exercice courant de votre activité ;
 - > avant et après la réception des travaux ;
 - > à l'égard de vos préposés, des maîtres d'ouvrage ou des tiers (voisins, entreprises tierces...).
- Garantir toutes les missions que vous pouvez être amené à réaliser, y compris celles ayant connu des évolutions ces dernières années (missions de diagnostics, AMO, expertise en rénovation énergétique...).

“ Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics. ”

QUELLES SONT VOS GARANTIES ?

Notre contrat GLOBAL INGÉNIERIE garantit l'ensemble des responsabilités auxquelles vous êtes soumis du fait de vos activités professionnelles, lors de toutes les étapes d'un chantier, après la réception des travaux, mais aussi dans le cadre de l'exploitation de votre société.

Tous les types de responsabilités sont couverts (contractuelle, quasi-délictuelle, décennale...).

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

Elle couvre votre responsabilité en cas de dommages causés à des tiers et découlant de l'exploitation de votre entreprise :

- à l'égard de vos préposés, en raison d'une faute intentionnelle d'un autre préposé ou d'une faute inexcusable ;
- du fait des besoins du service, y compris trajet ;
- du fait du comité social et économique ;
- du fait de la participation à un groupement (d'entreprises ou de conception-réalisation) ;
- du fait de vos véhicules outils en situation de travail, qu'ils soient à l'arrêt ou en circulation.

GARANTIE DE PROTECTION JURIDIQUE

Elle vous fournit les moyens juridiques et financiers pour vous orienter et faire valoir vos droits, soit :

- une assistance juridique, en vous donnant des informations juridiques sur une situation ou en vous aidant à trouver une solution amiable dans un litige qui vous oppose à un tiers,
- la prise en charge de vos frais de procédure et honoraires d'avocat exposés dans une procédure judiciaire dans les limites prévues au contrat.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Elle couvre votre responsabilité en cas de dommages causés aux tiers du fait de vos missions sur des ouvrages, que ceux-ci soient soumis ou non à obligation d'assurance :

- Garantie tous fondements juridiques : pour les dommages causés aux tiers ne relevant ni de la responsabilité décennale ni de la garantie de bon fonctionnement, nous vous apportons une couverture susceptible de répondre aux mises en jeu de votre responsabilité contractuelle de droit commun.
- Responsabilité civile décennale : après réception des travaux, votre responsabilité est garantie pendant 10 ans en cas de dommages matériels à l'ouvrage de nature décennale.
- Garantie de bon fonctionnement : pendant 2 ans après réception des travaux, nous garantissons les dommages matériels affectant les éléments d'équipement dissociables de l'ouvrage.

GARANTIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Elle couvre les conséquences pécuniaires des risques environnementaux du fait de votre activité grâce à :

la garantie Responsabilité civile atteinte à l'environnement :

- elle garantit les dommages causés aux tiers, qui proviennent d'une atteinte à l'environnement, y compris le préjudice écologique ;

la garantie Responsabilité environnementale :

- elle couvre les frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux affectant les sols, les eaux et les dommages causés aux espèces et aux habitats naturels protégés.

VOS BÉNÉFICES

Une couverture d'assurance totale

GLOBAL INGÉNIERIE est un contrat «tout sauf» selon le principe que tout ce qui n'est pas exclu est couvert. À ce titre, il offre de larges garanties, que les ouvrages soient soumis ou non à l'obligation d'assurance.

Une assurance pour la mission de BIM Manager

Le contrat GLOBAL INGÉNIERIE couvre l'activité de modélisation de maquettes numériques B.I.M., si elle est exercée.

Un tarif adapté à vos besoins

La tarification du contrat prend en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs (expérience, diplômes, qualification...).

Nous proposons également une offre adaptée aux agences nouvellement créées dont la cotisation minimum évoluera progressivement au cours des 5 années suivant la création.

Une couverture y compris en cas de participation à un groupement

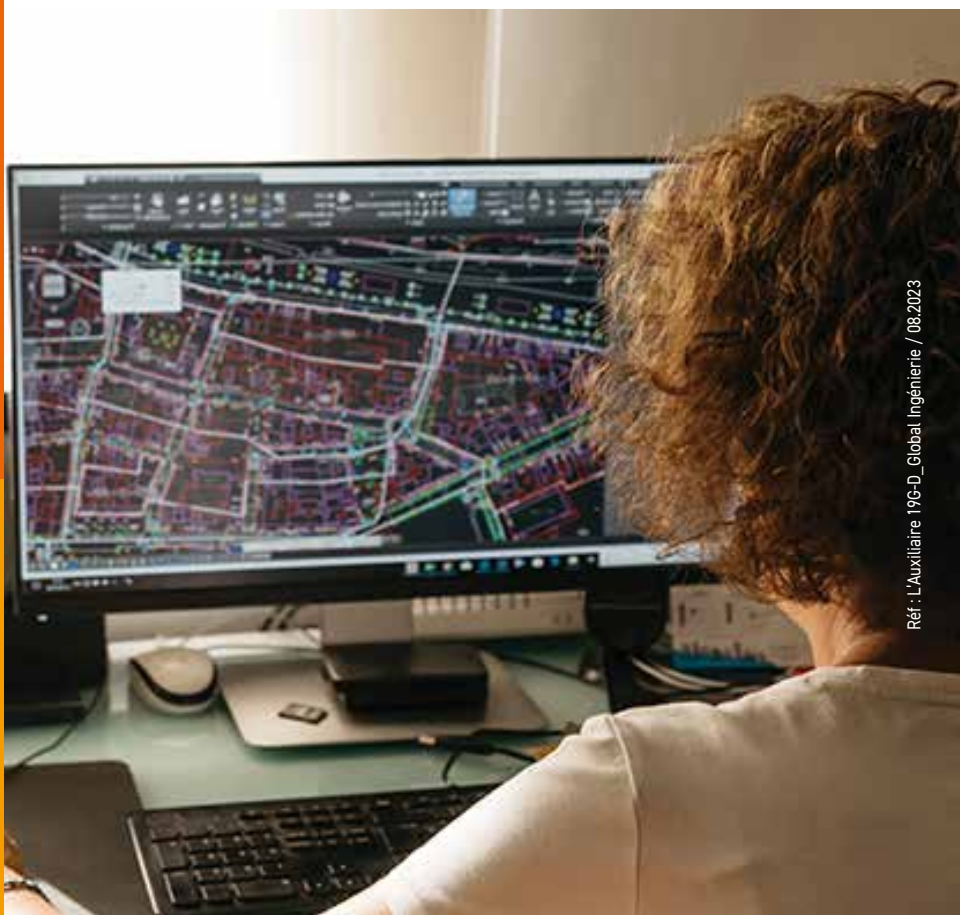
La garantie «Participation à un groupement momentané de maîtrise d'oeuvre» vous couvre lors de groupements de conception et/ou de réalisation.

PROFESSIONNELS DE L'INGÉNIERIE, vos responsabilités évoluent avec la diversification de vos obligations liées à l'étendue de vos missions.

Un contrat unique

Le contrat GLOBAL INGÉNIERIE couvre l'ensemble des missions exercées et qui relèvent:

- de la phase dite de Conception ;
- de la phase dite d'Exécution ;
- de prestations complémentaires (OPC, AMO...).



Quelques exemples

Des clients viennent consulter le cabinet de maîtrise d'oeuvre F. dans ses locaux. Une applique lumineuse se décroche, blesse un des visiteurs et endommage son ordinateur portable.

La garantie Responsabilité civile exploitation du contrat GLOBAL INGÉNIERIE, souscrit par le cabinet F., prendra en charge les dommages corporels, matériels ainsi que les éventuels dommages immatériels causés par cet accident.

Lors de la conception d'une dalle en béton armé pour la construction de la bibliothèque communale, une erreur de dimensionnement du ferrailage est commise par le bureau d'étude G. BA. Durant les travaux, la dalle fléchit anormalement et sa démolition puis sa reconstruction sont nécessaires.

Grâce à la garantie Responsabilité civile professionnelle, le coût des travaux sera pris en charge par L'Auxiliaire.

Au cours d'un chantier, une entreprise chargée de la pose du mur-rideau sollicite le cabinet M. pour une adaptation des travaux. Le maître d'oeuvre omet de prendre en compte le traitement coupefeu en nez de dalle et l'incidence sur un décalage du faux-plafond.

Les travaux occasionnés par cet oubli (traitement coupe-feu et adaptation du faux plafond) seront indemnisés grâce à la garantie Responsabilité civile de l'offre GLOBAL INGÉNIERIE.





www.auxiliaire.fr

Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

Le Courtage

04 72 74 52 55
courtage@auxiliaire.fr

01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51
bourg@auxiliaire.fr

04 Digne

04 92 74 75 45
digne@auxiliaire.fr

05 Gap

04 92 51 78 77
gap@auxiliaire.fr

26-07 Valence

04 75 44 66 00
valence@auxiliaire.fr

38 Grenoble

04 76 87 90 61
grenoble@auxiliaire.fr

39 Dole

03 84 72 37 17
dole@auxiliaire.fr

42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46
saint-etienne@auxiliaire.fr

69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01
villeurbanne@auxiliaire.fr

71 Mâcon

03 85 20 45 35
macon@auxiliaire.fr

73 Chambéry

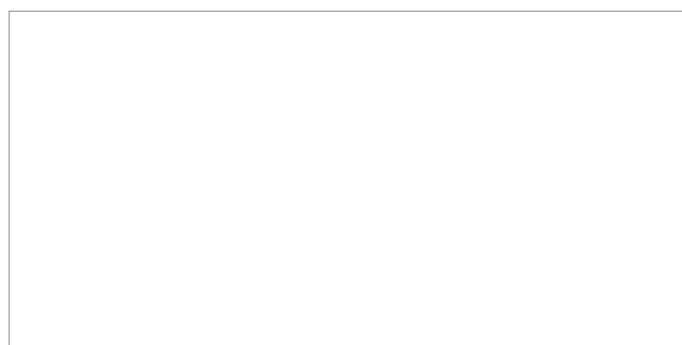
04 79 85 40 03
chambery@auxiliaire.fr

74 Annecy

04 50 45 42 58
annecy@auxiliaire.fr

84 Avignon

04 90 85 06 92
avignon@auxiliaire.fr



Global Ingénierie - Contrat élaboré par la SGAM BTP pour le compte des Mutuelles affiliées.

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - ADEME FR325390_03IUSC - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

